

Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2020-0005

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **APTAOR MET LARVICIDE***

de la société LODI S.A.S.

enregistrée sous le numéro BC-WM091607-09

Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) n°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 24/07/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Informations générales sur le produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	APTAOR MET LARVICIDE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	PARC D'ACTIVITÉS DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY FRANCE
Numéro de demande	BC-WM091607-09	
Type de demande	Retrait d'une autorisation à la demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0005	

2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
S-Méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6	613-834-0	0,421

2.2. Type de formulation

GR - Granulé

2.3. Type de produit

TP18 : Insecticides

3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	6 mois après la date figurant en première page de la décision
Date de fin d'utilisation des stocks existants	12 mois après la date figurant en première page de la décision